

Certains d'entre nous ont signalé à la DREAL Grand-Est les nuisances causées par Knauf depuis le début de sa production (cf. <https://stopknauf.fr/formulez-vos-reclamations/>).

Les réponses de cet organisme ont toujours été une fin de non-recevoir et certains signalements n'ont même pas reçu de réponse.

Il est possible, et même recommandé, d'effectuer la même démarche auprès d'ATMO (Fédération des Associations de surveillance de la Qualité de l'Air), association financée par l'Etat et les industries polluantes au travers de la TGAP : taxe générale sur les activités polluantes.

Cela prend peu de temps, mais soyez précis : dates et heures, nature exacte de la nuisance si elle est identifiable (les odeurs en particuliers).

http://www.atmo-grandest.eu/contact/plaintes_et_odeurs

Conservez les signalements que vous aurez envoyés, ils seront utiles lors des recours en cours ou à venir.